

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES -TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-  
OUZOUEUR LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

=====

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'an deux mil vingt deux et le 1<sup>er</sup> juillet avril à dix sept heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 24 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Jean-Paul BEDIU, Gérard GOUDEAU*

*Absent excusé Christian ROUBALAY ayant donné pouvoir à Philippe POITOU*

*Absents excusés : Franck POINTEAU, Christine VEUILLE*

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

***Délibération 4***

***OBJET : Tarifications***

**13 JUL. 2022**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que dans un souci d'harmonisation des tarifs suite à la mise en place d'un contrat d'entretien, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et suite à l'analyse financière réalisée par le Cabinet DUPUET et la Trésorerie de Vendôme, il convient d'établir un lissage des tarifs afin d'avoir une tarification identique pour les deux territoires, c'est le territoire actuellement desservi par le SIAEP et l'arrivée de Ouzouer le Marché.

Le prix harmonisé à l'issue de ce lissage, sera de 1,45 euros HT le mètre cube, et abonnement selon diamètre compteur et selon tableaux ci-dessous , à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2027.

**1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023**

	ABONNEMENT ANNUEL HT	PRIX A M3 HT
<b>OLM</b>	<b>28,94 euros</b>	<b>1,55 euros</b>
<b>SIAEP – compteur diamètre 15</b>	<b>38,00 euros</b>	<b>1,25 euros</b>
<b>SIAEP – compteur diamètre 20</b>	<b>41,00 euros</b>	
<b>SIAEP – compteur diamètre 30</b>	<b>45,00 euros</b>	
<b>SIAEP – compteur diamètre 40</b>	<b>49,00 euros</b>	
<b>SIAEP gros volumes m3 – à partir de 1000 m3</b>		<b>0,75 euros</b>

1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024

	ABONNEMENT ANNUEL HT	PRIX A M3 HT
OLM	35,00 euros	1,50 euros
SIAEP - compteur diamètre 15	38,00 euros	1,30 euros
SIAEP – compteur diamètre 20	41,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 30	45,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 40	49,00 euros	
SIAEP gros volumes m3 -- à partir de 1000 m3		0,75 euros

1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025

	ABONNEMENT ANNUEL HT	PRIX A M3 HT
OLM	38,00 euros	1,48 euros
SIAEP - compteur diamètre 15	38,00 euros	1,35 euros
SIAEP – compteur diamètre 20	41,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 30	45,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 40	49,00 euros	
SIAEP gros volumes m3 – à partir de 1000 m3		0,75 euros

1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026

	ABONNEMENT ANNUEL HT	PRIX A M3 HT
OLM	38,00 euros	1,47 euros
SIAEP - compteur diamètre 15	38,00 euros	1,40 euros
SIAEP – compteur diamètre 20	41,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 30	45,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 40	49,00 euros	
SIAEP gros volumes m3 – à partir de 1000 m3		0,75 euros

1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027

	ABONNEMENT ANNUEL HT	PRIX A M3 HT
OLM	38,00 euros	1,46 euros
SIAEP - compteur diamètre 15	38,00 euros	1,45 euros
SIAEP – compteur diamètre 20	41,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 30	45,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 40	49,00 euros	
SIAEP gros volumes m3 – à partir de 1000 m3		0,75 euros

1<sup>er</sup> septembre 2027 au 31 août 2028

	ABONNEMENT ANNUEL HT	PRIX A M3 HT
OLM	38,00 euros	1,45 euros
SIAEP - compteur diamètre 15	38,00 euros	1,45 euros
SIAEP – compteur diamètre 20	41,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 30	45,00 euros	
SIAEP – compteur diamètre 40	49,00 euros	
SIAEP gros volumes m3 – à partir de 1000 m3		0,75 euros

**Cible visée : BLR et SIAEP à 1,80 euros HT en 2034**

**Base : 120 m3**

A cette tarification s'ajouteront les taxes et redevances en vigueur

La redevance d'ouverture et de fermeture de compteurs est fixée à 20 € HT, révisable annuellement

Le relevé d'un compteur en dehors de la période annuelle est fixé à 31 € HT, révisable annuellement.

Le conseil syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

Valide toutes les propositions tarifaires proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 6 juillet 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Bernard ESPUGNA

